

Février 2005 • Vol. 1, n^o 3



Sommaire

Mot du président2
Mot de la directrice générale
Les acteurs du bassin versants : des innovateurs
Protection de l'eau potable en milieu rural
Aménagement du ruisseau Buck dans la MRC de Coaticook8
Une nouvelle station d'épuration des eaux usées pour la communauté d'Odanak 9
Chronique10
Mots-croisés
Solutions du mots-croisés12

www.cogesaf.qc.ca

Mot du président

Jean-Paul Raîche Président du COGESAF

Dans la *Politique nationale de l'eau* (PNE), les termes de gestion et de gouvernance sont présents, mais ne sont pas intégrés avec précision.

Dès le premier chapitre de cette politique, on fait référence à la situation mondiale en rappelant l'impératif d'un « meilleur encadrement de la gestion de l'eau » et de la nécessité « d'une gestion participative sur la base de l'unité hydrographique du bassin versant », ce qui est alors présenté comme caractérisant la gouvernance de l'eau. On définit ce concept comme le « processus interactif de prise de décisions et d'actions entre l'ensemble des acteurs de l'eau (du privé, du public et des citoyens) dans l'environnement politique, social, économique et administratif propre à un territoire donné ». La Politique nationale de l'eau s'inscrit dans ce courant mondial en prônant comme première orientation la réforme de la gouvernance de l'eau bâtie sur trois pôles : un leadership local et régional des acteurs de l'eau regroupés dans des comités de bassins ou des comités de zone d'un leadership accompagné national du gouvernement, la

Organisme de bassin versant : gestion ou gouvernance

responsabilisation des acteurs par rapport à leur propre gestion et enfin une plus grande coordination et imputabilité dans l'action.

Pour mettre en place cette gouvernance, le gouvernement québécois a choisi la gestion par bassin versant. Un mode de gestion caractérisé « d'abord par une approche territoriale, soit le bassin versant » et par la « prise en compte globale de l'eau, des écosystèmes ainsi que des usages qu'en font l'ensemble des acteurs » présents dans ce bassin versant. L'engagement est précis et, ce qui est à remarquer, il sera progressif. « Afin d'améliorer la gouvernance de l'eau et des écosystèmes aquatiques, le aouvernement s'engage à mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant ». (PNE, page 17)

Comme on peut le constater, les termes de *gestion* et de *gouvernance* sont interreliés et jusqu'à un certain point confondus. On importe le concept de gouvernance issu d'un mouvement politique de décentralisation, mais on n'a pas eu le temps de l'adapter à notre réalité de gestion environnementale. En fait, qu'est-ce qui les différencie?

Un des éléments fondamentaux pour la réalisation de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant est la mise en place d'organisme de bassin versant. Question primordiale: cet organisme a-t-il des pouvoirs de gestion? Ou simplement de gouvernance?

Les organismes de bassin versant ne sont pas des organismes de gestion. Ils n'ont pas reçu de mandat à cet effet. La *Politique nationale de l'eau* leur fixe deux mandats précis : élaborer un plan directeur de l'eau et le mettre en œuvre en participant à la négociation de contrats de bassin. Ce qui s'intègre bien dans une approche de gouvernance, mais

qui ne confère pas directement des prérogatives de gestion, même qualifiée de participative.

On pourrait prétendre que le plan directeur de l'eau est en fait équivalent à un plan stratégique de gestion. Certes, ce plan définit et hiérarchise les enjeux, les orientations, les axes d'interventions et les actions à réaliser, mais les organismes de bassin versant n'ont aucun pouvoir légal d'assurer leur concrétisation. Un gestionnaire ne définit pas seulement les fins. Il précise, possède et contrôle les stratégies et les moyens pour les réaliser : budget, règlements, ressources et autres. Or ces éléments sont des responsabilités des ministères, des municipalités, des MRC, des entreprises ou des institutions.

Il nous semble donc que le terme de gestion soit inadéquat et que l'expression *gestion intégrée de l'eau* par bassin versant soit inappropriée.

Nous n'en déduisons pas que les organismes de bassin versant doivent avoir des pouvoirs de gestion, mais nous considérons qu'une meilleure compréhension de ce qu'implique le concept de gouvernance aiderait à mieux préciser les rôles des intervenants et surtout à mieux arrimer les mandats des organismes de bassin versant avec les pouvoirs des différents gestionnaires des usages de l'eau.

Prenons pour exemple le projet de loi 62 sur les compétences municipales. La gestion d'un cours d'eau est de compétence municipale. L'article 110 précise : « Un cours d'eau qui relie ou sépare le territoire de plusieurs municipalités régionales de comté est de la compétence commune de celles-ci. Cette compétence commune s'exerce, au choix des municipalités régionales de comté concernées, dans le cadre d'une entente ou par l'intermédiaire



d'un bureau des délégués ». S'il est valable dans le contexte québécois que la gestion de certains usages de l'eau soit de compétence municipale, il est étonnant que ce projet de loi ne tienne compte à aucun endroit de l'existence des mandats des organismes de bassin versant. Dans la Politique nationale de l'eau, on précise bien que « chaque municipalité et chaque MRC pourra proposer des actions à inscrire à ses plans et règlements d'urbanisme ou à son schéma d'aménagement » (PNE, page 20), mais aucun encadrement légal ne fixe l'obligation de tenir compte du plan directeur de l'eau.

Nous sommes conscients de l'implication des choix faits par le gouvernement par rapport à la progressivité dans la mise en œuvre de la gestion intégrée par bassin versant : « Dans un premier temps, cette mise en place s'effectuera dans un cadre non légal; il s'agit d'une approche de gestion participative et d'une réforme à caractère administratif qui pourra, dans un deuxième temps, être formalisée par une loi lors de la révision du cadre juridique concernant l'eau ». (PNE, page 19). Toutefois, il nous semble qu'on ne peut agir comme si les organismes de bassin versant n'avaient aucun mandat et que la gestion intégrée, et non sectorielle, de l'eau n'était un choix politique fondamental.

Les organismes de bassin versant n'ont pas à gérer les usages de l'eau. Ils n'ont pas les ressources et l'expertise pour réaliser cette responsabilité. Ils ont toutefois une valeur indéniable, car ils répondent aux orientations définies mondialement par rapport à la gouvernance. Toutefois, il nous semble impératif de mieux arrimer les mandats des organismes de bassin versant avec l'ensemble du cadre législatif de l'eau.

Nous avons indiqué l'importance de mieux cerner le concept de gouver-

nance. Rappelons que ce terme a plusieurs significations qui varient selon les contextes ou des idéologies très différentes. Il a été utilisé dans le monde des entreprises des années 70. Il désignait les dispositifs de coordinations efficaces mis en place par les entreprises, protocoles internes ou contrats entre partenaires, afin de réduire les coûts de transactions générés par le marché. Il a été toutefois politisé dans les années 80 dans le contexte de la gouvernance urbaine en étant axée sur les territoires. La gouvernance est alors perçue par plusieurs comme un outil permettant de rétablir une cohésion territoriale. Mais ce sont les institutions financières internationales qui ont produit sa généralisation dans le monde politique en prônant la bonne gouvernance.

En référant aux différentes définitions proposées par les chercheurs, on peut résumer les principales caractéristiques de la gouvernance :

- Un processus de coordination ou une forme interactive d'activités interdépendantes;
- Un processus continu de coopération et d'accommodement entre des intérêts divers et conflictuels;
- Un processus d'interaction et de négociation entre intervenants hétérogènes;
- Un processus basé sur l'interdépendance des pouvoirs associés à la gestion et à l'action collective:
- Où les acteurs privés, les organisations politiques et les organisations de citoyens affirment leur existence, s'associent, mettent en commun leurs ressources et leur expertise et prennent part à la formulation de politique ou d'orientation;
- Où les acteurs construisent des projets communs sur une base d'identité territoriale;
- Sous forme officielle ou d'arrangements informels;
- Dans un environnement fragmenté et complexe.

Pour ceux qui la valorisent, la gouvernance est centrée sur une approche interactive du pouvoir et dénie le modèle traditionnel où seules les autorités politiques ont la responsabilité de la gestion des affaires publiques. Pour eux, la collaboration des organismes de la société civile est fondamentale. On les considère comme innovateurs, capables de s'ajuster, d'entretenir des relations directes avec leur milieu, de stimuler la participation en exprimant les volontés locales, de rendre des comptes localement, d'évaluer plus directement les conséquences et les résultats de leurs actions; en définitive, d'être efficaces. La gouvernance s'appuie sur le constat qu'aucun acteur ne peut seul, par ses connaissances et ses moyens, résoudre un problème social; la coalition et le partage des responsabilités sont nécessaires. Elle répond, par de nouvelles formes de régulation, aux contradictions engendrées par le développement social en intégrant la diversité et la multiplicité des intérêts des acteurs. Ce n'est pas avec les normes et les règles qu'on pourra répondre aux attentes des acteurs, mais par des mécanismes de dialogue et de participation, par des mécanismes permanents d'échange, de négociation et d'accommodement mutuel. Elle privilégie les mécanismes souples en réorganisation permanente. Les autorités publiques sont considérées comme des facilitateurs, des animateurs et parfois des régulateurs. Le terme de gouvernance s'inscrit donc dans la volonté de démocratisation du fonctionnement étatique pour valoriser la mobilisation et les initiatives des citoyens.

Évidemment, on se doit d'analyser attentivement les hiérarchies, les rapports de force et les structures d'autorité des différents acteurs et leurs impacts sur la gouvernance. Il est important de concevoir et de mettre en place des procédures efficaces de participation constructive, de créer les conditions de



démocratie participative à l'intérieur même du territoire concerné en favorisant la véritable participation et non seulement l'information et la consultation. De nouvelles formes de partenariat doivent être expérimentées. De nouveaux modes de coopération doivent être analysés qui permettraient le partage des responsabilités et la répartition des compétences entre acteurs.

La gouvernance exige la formulation et l'opérationnalisation d'obligations que les intervenants se sentent tenus de respecter pour atteindre les buts définis collectivement. Dans un contexte de gouvernance, on doit prendre acte des nombreux modes d'organisation et de structure de décisions qui peuvent exister et vérifier s'ils répondent à des actions cohérentes. Il n'y a pas de modèle universel. Les modes de gouvernance pour être efficaces doivent tenir compte des contextes particuliers et exigent une approche variable. Ce qui demande des ressources appropriées difficilement identiques d'un contexte à l'autre. Une analyse rigoureuse et systématique des différentes expériences ne peut donc que s'imposer.

L'évaluation des modalités et des projets issus de la gouvernance ne pourra se faire que par de nouveaux indicateurs respectant des résultats difficilement tangibles à court terme quand on parle particulièrement de l'eau ou de développement durable. Ces indicateurs ne peuvent être axés sur des résultats imposés de manière coercitive et la reddition de compte ne peut s'inscrire que dans un contexte de souplesse. Nous pensons particulièrement à des critères comme :

- le respect des mandats et des objectifs,
- l'utilisation et le partage de l'information pertinente,
- l'adaptation aux impératifs contextuels et aux circonstances changeantes,

- le respect du cadre budgétaire,
- les modalités de consultation et de participation,
- les modalités d'établissement de consensus et de résolution de conflits,
- le degré d'apprentissage par l'action.
- la mise en place d'initiatives novatrices et stratégiques,
- l'engagement proactif des partenaires,
- la capacité de mobiliser des ressources locales,
- la constitution de réseaux durables.

Même s'ils ont été définis dans un autre contexte, on pourrait appuyer ces indicateurs sur les caractéristiques de la bonne gouvernance présentées par les Nations Unies : la participation au processus décisionnel, la transparence, la capacité d'ajustement, le consensus par la conciliation des intérêts divergents, l'équité, l'efficacité et l'efficience pour satisfaire aux besoins, la responsabilité des décideurs et des intervenants de la société civile, une vision stratégique pour le développement durable. (La gouvernance en faveur du développement durable, 1997, Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD)

En conclusion, nous pensons que le concept de gouvernance est plus approprié aux organismes de bassin versant. Précisons toutefois que des conditions s'imposent pour leur fonctionnement :

- la reconnaissance de leur légitimité par tous les décideurs politiques et privés, nationaux et régionaux;
- la participation proactive des organisations locales et régionales;
- l'adaptabilité des politiques et des cadres légaux en tenant compte de la Politique nationale de l'eau et des mandats des organismes de bassin versant;
- des ressources appropriées pour la réalisation de ces mandats;

 et enfin une meilleure compréhension du mode de gouvernance des organismes de bassin versant arrimée à des mécanismes de gestion mis en place par les partenaires politiques et privés.

Lan - Roud Raide

Jean-Paul Raîche Président du COGESAF



Mot de la directrice générale

Bonjour,

D'abord, j'aimerais profiter de la parution du troisième numéro du Concert'EAU pour vous souhaiter une belle année 2005 remplie de bonheur et de santé, en espérant que vous vous êtes bien amusés pendant le congé des Fêtes.

Voici quelques brèves nouvelles du COGESAF. Depuis la dernière publication du Concert'EAU, beaucoup d'efforts ont été consacrés à terminer le portrait du bassin versant de la rivière Saint-François. Pour s'acquitter de cette tâche, l'équipe du COGESAF a pu compter sur le support de son comité technique. Les membres de ce comité sont des spécialistes dans des domaines d'expertise variés comme la faune, la foresterie, la sécurité civile, la santé communautaire, l'agriculture, la aestion municipale et bien d'autres. Ces experts ont travaillé de concert avec notre équipe afin que l'on produise un portrait fidèle du bassin versant de la rivière Saint-François et je tiens à les remercier sincèrement de leur aide précieuse.

Le 15 janvier dernier, une version préliminaire du portrait a été présentée aux membres du Conseil d'administration du COGESAF afin que l'on puisse recueillir leurs commentaires sur le travail produit. Une conférence à propos des contrats de bassin ainsi qu'une autre sur un projet réalisé dans le bassin versant de la rivière Marguerite étaient également au programme de cette journée d'information.

Mis à part le travail réalisé sur le portrait de bassin, l'équipe du COGE-SAF s'est déplacée à quelques reprises afin de présenter les mandats de l'organisme, notamment lors de l'assemblée générale annuelle du RAPPEL et lors de la journée de l'environnement du Cégep de Drummondville. Ces activités ont une fois de plus permis de rencontrer les résidants du bassin et de se

mettre au fait de leurs préoccupations vis-à-vis la qualité de l'eau.

Assez discuté du COGESAF, parlons maintenant des autres acteurs du bassin versant de la rivière Saint-François! En effet, ce numéro du Concert'EAU traitera plus particulièrement des projets innovateurs qui ont été réalisés par les acteurs du bassin de la Saint-François. Le premier est un projet d'identification des puits en milieu agricole réalisé par la Fédération de l'UPA en Estrie, le deuxième est un projet d'aménagement d'un cours d'eau mis sur pied par la MRC de Coaticook et le troisième est un projet de modernisation du système d'épuration des eaux usées dans la communauté d'Odanak.

Évidemment, plusieurs autres projets ont été réalisés sur le territoire du bassin versant et je crois que c'est un des rôles du COGESAF de faire connaître et de mettre en valeur ces réalisations. Je vous invite donc à communiquer avec nous si vous désirez qu'on l'on parle de vos initiatives lors des prochaines parutions du Concert'EAU.

Je vous souhaite de belles découvertes au fil des pages qui suivent.

À bientôt!



Anaïs Trépanier Directrice générale par intérim du COGESAF



Anais Trépanier Directrice générale du COGESAF



Les acteurs du bassin versants : des innovateurs

Protection de l'eau potable en milieu rural

La Fédération de l'UPA-Estrie remporte un Prix d'excellence en environnement - Cantons-de-l'Est

e 26 octobre dernier, la Fédération _de l'UPA-Estrie recevait le Prix d'excellence en environnement dans la catégorie « Secteur agricole ou forestier ». Ce prix, décerné annuellement par la Fondation estrienne en environnement et le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, offre une reconnaissance aux personnes ou aux organismes ayant fourni une contribution remarquable à la préservation de l'environnement en Estrie. L'UPA-Estrie s'est mérité ce prix pour son projet d'identification volontaire de puits en milieu agricole.

Le projet visait à protéger l'eau potable en milieu rural en Estrie et a été réalisé de 2002 à 2004, en trois campagnes estivales. Un total de 2540 puits ont été identifiés et mieux protégés face aux activités agricoles sur 1016 entreprises agricoles. Environ 40 % des puits identifiés servent aux voisins des producteurs agricoles. Le projet représente ainsi une démarche novatrice des agriculteurs de l'Estrie dans un but de conservation des ressources et un travail de terrain d'une impressionnante envergure, unique dans l'histoire de la Fédération de l'UPA-Estrie!

M. Noël Landry, président de la Fédération de l'UPA-Estrie, a déclaré que ce prix récompense tous les productrices et producteurs agricoles de l'Estrie pour leurs efforts dans la protection de l'eau potable. « Les producteurs agricoles sont souvent critiqués, mais ils posent aussi beaucoup de gestes concrets en faveur de l'environnement. Par ce prix, le travail de tous les productrices et producteurs agricoles de l'Estrie est mis en valeur», a-t-il déclaré.



M. Marie-Antoine Roy, producteur agricole, et son voisin, M. Marc Vaillancourt, posent près d'une des premières pancartes à être installées dans Le cadre du projet. On voit que le puits de M. Vaillancourt n'est qu'à quelques mètres d'une prairie en culture. Avant la réalisation du projet, M. Roy ne connaissait pas l'emplacement du puits de son voisin.

Dans le cadre du projet, des pancartes d'identification de puits, faites de métal et spécialement conçues aux fins du projet, ont été installées sur les puits d'eau potable situés en milieu agricole. Lors des opérations d'application d'engrais ou de pesticides, l'agriculteur (ou l'opérateur de machinerie) peut ainsi repérer plus facilement les puits d'eau potable à protéger et mieux respecter la distance séparatrice de 30 mètres exigée par la réglementation.

Un projet novateur et rassembleur

Trois campagnes régionales de sensibilisation et d'information, placées sous le thème de « L'eau, c'est la vie, protège ton puits! », ont été menées auprès des producteurs agricoles et de leurs voisins non-agriculteurs. Le grand public estrien a aussi été tenu informé, afin de faire connaître les efforts des producteurs agricoles en faveur de l'environnement. Ces efforts ont créé un véritable engouement à l'échelle de la région, impliquant tout autant les producteurs agricoles que leurs voisins non-producteurs.

Suite à un projet pilote réalisé à l'été 2001 dans la municipalité du Canton de Newport, la Fédération de l'UPA-Estrie a étendu le projet à toute la région de l'Estrie de 2002 à 2004. La recherche de financement auprès des partenaires a permis de démontrer l'intérêt qu'ils portaient à la démarche.



Les producteurs agricoles participaient sur une base volontaire; ils s'inscrivaient en appelant directement à l'UPA-Estrie. Chaque producteur agricole pouvait obtenir des pancartes pour identifier les puits de sa ferme et ceux de ses voisins non-agriculteurs. Les pancartes étaient offertes gratuitement et installées sans frais pour le producteur et/ou ses voisins.

Plus de 700 visites d'installation et de sensibilisation à la ferme ont été réalisées par un agent de projet. Chaque visite durait en moyenne 1 h 30, dépendamment du nombre de pan-

cartes à installer. La visite d'installation et de sensibilisation servait à assurer que les pancartes étaient installées correctement et qu'elles identifiaient des puits exposés aux activités agricoles (situés à moins de 30 mètres de terres en culture). Les visites d'installation ont aussi permis de sensibiliser sur une base individuelle chacun des 711 productrices et producteurs agricoles rencontrés.

Une implication active des productrices et producteurs agricoles de l'Estrie

Le projet a mobilisé toute la structure de la Fédération de l'UPA-Estrie autour d'un objectif environnemental. Les 11 syndicats de base et les 9 syndicats spécialisés affiliés à l'UPA-Estrie ont contribué au financement du projet. De plus, chacun des syndicats de base a aussi nommé un responsable local, pour coordonner les activités (promotion du projet, distribution de pancartes). Les responsables locaux travaillaient à titre bénévole; la valeur monétaire de cette contribution en nature a été évaluée à 3 000 \$ par année.



Plusieurs activités locales de promotion ont eu lieu, servant à mobiliser les producteurs agricoles et les intervenants locaux en faveur de la protection de l'eau potable. Cette photo a été prise lors du lancement du projet dans le syndicat de base de Coaticook.

En plus de chroniques régulières publiées dans le bulletin d'information de Fédération de l'UPA-Estrie, Solidarité agricole, les syndicats de base se sont impliqués dans la promotion à l'échelle locale, par la distribution de plus de 200 affiches promotionnelles et une sollicitation active auprès de leurs membres. Le projet a profité d'une couverture médiatique importante. Les médias régionaux et provinciaux ont consacré des reportages au projet, notamment La Tribune, The Record, La Terre de chez nous (un hebdomadaire agricole distribué à travers le Québec), ainsi que la Société Radio-Canada, avec des reportages radiodiffusés et télévisés (La Semaine verte).

Un partenariat régional dynamique

Le projet a été réalisé avec l'appui des principaux intervenants du milieu agroenvironnemental en Estrie, particulièrement le Conseil régional de développement de l'Estrie (CRD), la Direction régionale du MAPAQ et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ). Le coût total du projet était de 200 000 \$, dont près de 60 % a été financé directement par les productrices et producteurs agricoles.

Projet d'identification volontaire de puits en milieu agricole a également été exporté à l'extérieur de l'Estrie. À l'échelle provinciale, il a été repris par la grande majorité des fédérations régionales de l'UPA. Depuis 2002, ce sont donc plus de 6 000 puits qui ont été identifiés à travers le Québec. Le projet rayonne même audelà des frontières du Québec, puisque l'Union des cultivateurs franco-ontariens a entrepris en 2004 une campagne d'identification de puits basée sur le modèle estrien. Le projet ontarien vise la protection de 1 500 puits

dans le comté de Prescott-Russell, en Outaouais.

M. Landry a également fait valoir que les productrices et producteurs agricoles posent beaucoup de gestes en faveur de l'environnement. « Les productrices et producteurs agricoles s'impliquent en tant que citoyens. Nous avons investi beaucoup d'argent, de temps et d'efforts dans ce projet et dans plusieurs autres démarches environnementales. Nous sommes heureux que toute la communauté rurale puisse profiter des retombées positives», a-t-il dit.

- 30 -

Source : Luc P. Charest, agronome Fédération de l'UPA-Estrie

Téléphone : (819) 346-8908, poste 135 Courriel : luccharest@upa.qc.ca



en environnement 2004



Les acteurs du bassin versants : des innovateurs (suite)

Aménagement du ruisseau Buck dans la MRC de Coaticook

c'est bien connu, les activités humaines peuvent avoir un impact significatif sur le régime hydrique des cours d'eau. À titre d'exemple, le drainage agricole et forestier peut modifier la quantité d'eau présente dans une rivière ou un ruisseau et la vitesse à laquelle elle coule. Plus la quantité d'eau et sa vitesse sont grandes, plus le pouvoir d'érosion du cours d'eau est augmenté. Ce dernier transporte également une plus grande quantité de sédiments.

Cette situation prévalait dans le ruisseau Buck dans la MRC de Coaticook. Au cours des dernières années, des citoyens ont réalisé au'ils perdaient une partie de leurs terres agricoles aux abords du ruisseau et que, lors des crues printanières et des pluies importantes, le cours d'eau sortait de son lit pour déborder sur les terres cultivées. Les activités de drainage agricole et forestier ainsi que des travaux d'excavation réalisés en 1999 étaient à l'origine de la modification du régime hydrique du ruisseau. Suite à une crue survenue à l'été 2003, des bancs de gravier se sont formés dans le ruisseau, provoquant un élargissement et un déplacement du lit, érodant ainsi les terres et causant des débordements sporadiques.

Les citoyens ont alors fait appel à la MRC de Coaticook pour effectuer des travaux de stabilisation. Grâce à l'expertise développée par l'in-





specteur de la MRC, monsieur Jacques Mongeau, biologiste et technicien forestier, des travaux visant la stabilisation des berges du ruisseau, le redéplacement du cours d'eau dans son lit d'origine et l'installation de trappe à sédiments ont été réalisés.

Ces travaux, qui ont débutés en juin 2004 et se sont terminés à la mi-septembre 2004, visent la stabilisation des berges selon la méthode d'enrochement sur un fond de membrane géotextile. Les bancs de graviers qui s'étaient formés au centre du ruisseau ont été enlevés et redisposés le long des rives, endessous l'enrochement, ce qui a permis à la fois au cours d'eau de reprendre son ancien lit et au nouveau rivage de se solidifier. De plus, des fagot (ou boudin de branches) ont été installé et des herbacés ont été ensemencés sur le sommet des talus pour bien compléter la stabilisation des rivages. Finalement, deux trappes à sédiments ont également été mises en place pour mesurer la vitesse de sédimentation du ruisseau, ce qui permettra d'étudier les impacts et de quantifier les effets du drainage forestier et agricole.

Ce projet d'aménagement est intéressant puisqu'il a permis de développer de l'expertise en ce qui a trait à la revégétalisation et à la stabilisation des berges à moindres coûts. Il a également amené les propriétaires des terrains à participer bénévolement à une partie des travaux. Pour son projet d'aménagement du ruisseau Buck, la MRC de Coaticook s'est mérité une place de finaliste pour l'obtention d'un prix d'excellence en environnement lors du gala de la Fondation estrienne en environnement. Félicitations à la MRC et aux citoyens pour cette ini-

Si vous désirez obtenir plus de détails au sujet du projet d'aménagement, contactez monsieur Jacques Mongeau à la MRC de Coaticook.



Les acteurs du bassin versants : des innovateurs (suite)

Une nouvelle station d'épuration des eaux usées pour la communauté d'Odanak

Odanak est une communauté autochtone d'environ 500 résidents située en aval de Drummondville dans le bassin versant de la Saint-François. En février 2004, Odanak a procédé à d'importants travaux de modernisation de son système d'épuration des eaux usées. Auparavant, la communauté possédait un système de traitement avec boues activées qui fonctionnait par traitement ultraviolet. Ce système qui avait été mis en place dans les années 1970 et rénové à quelques reprises ne convenait plus aux besoins de la communauté. D'abord, le nombre de résidences avait augmenté et la capacité de traitement de l'ancienne station n'était plus suffisante. De plus, la technologie qui était utilisée ne permettait plus à la station d'atteindre les normes environnementales de rejets. En effet, la quantité d'eau provenant du réseau d'égouts était trop grande pour que le système de boues activées soit efficace.

C'est pourquoi les autorités d'Odanak ont pris la décision de modifier l'ancien système et de construire un bassin de décantation à parois verticales en béton. Ce bassin, dont le volume total est de 7 200 m3 approximativement, est séparé en trois bassins de volume identique. Le bassin possède des aérateurs pour envoyer de l'air dans le bassin. L'air envoyé sert à démanteler les particules solides, qui sont ensuite digérées par des bactéries. De l'alun est également ajouté à l'eau pour

abaisser la quantité de phosphore total. Ceci permettra de diminuer la production d'algues lorsque l'eau est retournée à la rivière. À la toute fin, un traitement aux rayons UV est installé dans une chambre en béton, près du bassin, pour éliminer les coliformes (bactéries) présents dans l'eau. La sortie du bassin d'épuration rejoint un émissaire pluvial existant qui se jette dans la rivière Saint-François.

Les avantages de cette modernisation sont notables. D'abord, l'entretien et les réparations de l'ancien système étaient devenus trop coûteux. Il est vrai qu'Odanak a dû débourser montant important (2 millions de dollars) pour l'installation de son nouveau bassin de décantation, mais l'entretien de celui-ci est maintenant moins dispendieux et il est aussi moins dangereux à réaliser par les employés. En plus d'être un bon investissement sur le plan économique, la modernisation du système d'épuration des eaux usées est également avantageuse sur le plan environnemental. La communauté d'Odanak respecte maintenant les normes provinciales et même les normes fédérales pour les rejets d'eaux usées. Malgré le fait qu'Odanak soit une petite communauté, on constate qu'elle a la qualité de l'eau à cœur et qu'elle n'hésite pas à faire des efforts pour protéger cette ressource.

Devenez membre du COGESAF

À titre de membre du COGESAF vous serez informé de la tenue de nos activités telles que colloques, journées d'étude, conférences, ainsi que des activités organisées par d'autres organismes en lien avec la gestion de l'eau. Vous recevrez également notre bulletin d'information. Votre contribution nous aidera à mettre de l'avant des solutions durables à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau. Pour adhérer, consultez notre site Internet www.cogesaf.qc.ca dans la section Devenir membre afin de remplir le formulaire d'adhésion en ligne. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter!



Chronique

Les espèces peuplant le bassin versant de la rivière Saint-François :

Le canard colvert (Anas platyrhyncho)



Des colverts, même en hiver!

Vous avez sans doute observé la présence d'un nombre important de canards colverts sur les lacs et rivières du bassin. En effet, entre 1982 et 1995, les ornithologues de la région de Sherbrooke ont remarqué que le nombre de canards colverts augmentait sur la rivière Magog. Concernés par l'impact que pouvait avoir une telle augmentation sur la qualité de l'eau, les biologistes de CHARMES ont alors décidé de surveiller la population de colverts de plus près. À plusieurs reprises pendant les étés de 1995 à 1998, les responsables ont parcouru la rivière et ont noté le nombre d'individus présents, leur espèce, leur sexe et leur âge.







Les colverts sont des oiseaux migrateurs et se dirigent vers le sud l'automne arrivé. Plusieurs individus font pourtant fi de leur instinct et demeurent dans nos régions nordiques. Devant ce constat, CHARMES a voulu poursuivre ses démarches et dénombrer les colverts qui passent l'hiver sous nos latitudes. Même si les décomptes ne sont pas toujours faits dans des les mêmes conditions climatiques, les résultats laissent voir une légère augmentation du nombre recensé.

On peut présumer que les colverts préfèrent rester ici, entre autres, parce que des gens les nourrissent. Les canards colverts sont de superbes oiseaux aquatiques qui s'accommodent très bien des milieux urbains. Puisqu'ils vivent près de nous et qu'ils sont si attachants, certaines personnes sont tentées de les nourrir. Or cette pratique entraîne des conséquences négatives autant pour les humains que pour les canards. En effet, les bactéries contenues dans les excréments de canards peuvent contaminer un cours d'eau et le rendre impropre à la baignade. Il faut dire que ces oiseaux aquatiques produisent une quantité d'excréments très importante, soit environ 336 grammes par jour, et que chacun de ces grammes de fèces contient de 33 à 149 millions de coliformes fécaux. Les coliformes fécaux sont des bactéries présentes dans les excréments d'animaux à sang chaud. Par comparaison, un canard produit 5

fois plus de coliformes qu'un humain, et généralement l'oiseau dépose ces bactéries directement dans la rivière ou sur le rivage. Si un cours d'eau est contaminé par ces micro-organismes, les baigneurs risquent alors de développer des problèmes de santé tels que des gastro-entérites, des otites externes ou d'autres maladies de peau. La présence d'un trop grand nombre de canards accroît aussi le risque pour les baigneurs de contracter la dermatite du baigneur. C'est pourquoi il vaut mieux éviter de nourrir les colverts afin que la population déjà présente sur la rivière Magog n'augmente davantage.



L'hiver venu, les cours d'eau se refroidissent et se couvrent de glace. La nourriture y est moins abondante, ce qui les pousse à se diriger vers des aires d'alimentation situées plus au sud. Par contre, lorsqu'on prend l'habitude de nourrir les canards, on les rend dépendants de ce qu'on leur donne et ceux-ci demeurent parfois malgré le froid. Ce comportement est risqué pour les canards parce qu'ils doivent résister aux conditions climatiques difficiles. Ils sont aussi obligés de trouver des étendues d'eau non glacées pour passer l'hiver. En plus d'avoir à faire face à des froids importants, les colverts qui passent l'hiver ici ne s'alimentent pas adéquatement. Les gens nourrissent souvent ces derniers avec du pain. Or, même s'il est riche en calories, le pain ne fournit pas les nutriments qui permettent aux canards de résister aux basses températures.



On remarque que depuis quelques années, les bernaches suivent le même mouvement. En effet, les biologistes de CHARMES ont compté plus de 200 individus en décembre 2004 sur la rivière Magog. Il importe donc de rester vigilant face à ce phénomène et de mettre les efforts nécessaires afin de s'assurer que ces oiseaux suivent leur instinct de migration.

Voir les solutions à la page suivante.

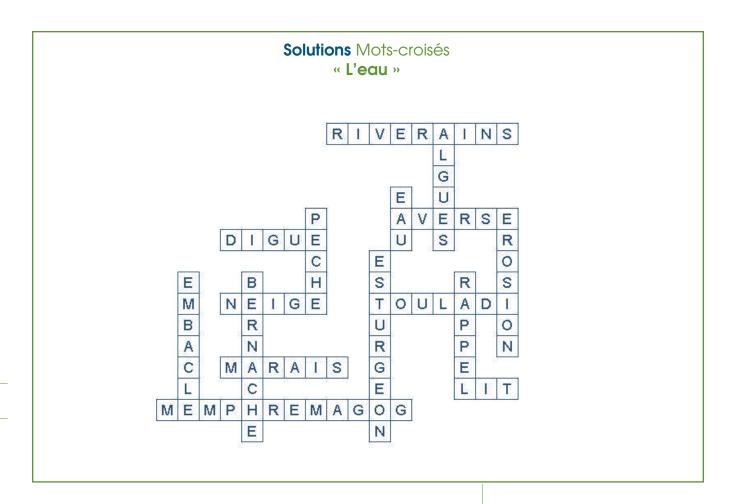
Horizontalement

- 1 Habitent près de l'eau
- 5 Pluie soudaine
- 7 Retient l'eau
- 12 État solide de l'eau
- 13 Truite grise
- 14 Milieu humide
- 15 La rivière y coule
- 16 Plus grand des lacs du bassin de la Saint-François

Verticalement

- 2 Prolifèrent dans les eaux chargées en phosphore
- 3 Source de vie
- 4 Blanche, à la mouche ou à la traîne
- **6** Usure que l'eau fait subir au sol
- 8 Poisson préhistorique
- 9 Obstruction d'un cours d'eau par les glaces
- 10 Outarde
- 11 Voit à la santé des lacs





Bulletin trimestriel réalisé par le COGESAF

Coordination : Anaïs Trépanier Rédaction : Anaïs Trépanier, Julie Grenier Graphisme : André Vuillemin

Pour nous rejoindre :

5182, boul. Bourques Rock Forest (Québec) J1N 1H4

Tél.: (819) 864-1033 Télec.: (819) 864-1864

Courriel: cogesaf@cogesaf.qc.ca Site Internet: www.cogesaf.qc.ca